

Ma mère britannique qui habitait en Espagne avait une dette notariale envers moi. J'habite en Suisse. Ma mère a fait une donation à ma soeur de sa maison et terrain. Tout L'argent de ma mère était transféré dans les comptes de maison soeur. Comment pourrais-je obtenir le paiement de la dette de ma mère?

Je vais te répondre clairement, parce que ta situation est juridiquement complexe mais loin d'être sans espoir.

(Je ne suis pas avocat, mais voici le cadre légal réaliste et les pistes concrètes.)

Point clé : la dette notariale existe

Si ta mère avait une dette constatée par acte notarié, alors :

- **la dette est juridiquement valable,**
- **elle ne disparaît pas parce que ta mère a donné ses biens à ta sœur,**
- **elle entre dans sa succession, même si les biens ont été donnés avant le décès.**

C'est essentiel : une donation ne peut pas servir à organiser l'insolvabilité d'un débiteur.

La donation à ta sœur peut être attaquée

Ce que tu décris ressemble fortement à une fraude aux droits du créancier.

Selon le droit espagnol (et aussi suisse / européen en général), tu peux engager une :

Action paulienne (acción pauliana)

Elle permet de :

- **faire annuler ou rendre inopposable** une donation,
- **si elle a été faite pour éviter le paiement d'une dette existante.**

Tu dois démontrer :

1. que la dette existait **avant** la donation
2. que la donation a **appauvri ta mère**
3. que cela t'empêche d'être payé
4. que ta sœur **savait ou ne pouvait ignorer** la situation (souvent présumé entre proches)

Si elle aboutit, la maison et/ou l'argent peuvent être **réintégrés fictivement** pour te payer.

Succession : ta sœur peut être responsable

Même si tout a été donné avant :

- **au moment du décès, on examine si la succession a été vidée artificiellement,**

- les héritiers peuvent être tenus de **rapporter les donations** pour payer les dettes.

Important :

- **Les dettes passent avant l'héritage**
- Un héritier **ne peut pas recevoir tout et refuser les dettes**

Où agir ? (très important)

Vu les pays impliqués :

- **Espagne :**

compétence principale (lieu du bien immobilier + résidence de ta mère)

- **Suisse :**

utile pour la reconnaissance ultérieure, mais **pas prioritaire**

- **Royaume-Uni :**

seulement si des éléments successoraux y sont encore rattachés

Un avocat en droit successoral espagnol est indispensable.

Ce que tu peux faire concrètement maintenant

Étapes urgentes :

1. Rassembler :

- l'acte notarié de la dette
- l'acte de donation
- preuves des transferts bancaires
- date exacte du décès (si elle est décédée)

2. Consulter un avocat espagnol et demander explicitement :

- **action paulienne**
- **réintégration des biens donnés**
- **paiement prioritaire de la dette**

3. Vérifier si ta sœur :

- a accepté la succession (explicitement ou tacitement)
- ce qui engage sa responsabilité

Point délicat mais honnête

Si :

- la donation date de **très longtemps** (souvent > 4–5 ans selon les cas),
- et qu'aucune action n'a été engagée,

alors il peut y avoir un **risque de prescription**.

D'où l'urgence absolue d'agir.



Si tu veux, je peux t'aider à :

- formuler **exactement** ce que tu dois dire à un avocat espagnol,
- vérifier **si la prescription est probable**,
- ou t'expliquer **comment prouver la fraude** dans ton cas précis.

Dis-moi simplement :

1. ta mère est-elle décédée ?
2. la date approximative de la donation ?
3. la dette est-elle clairement datée et notariée ?